

**Procès-Verbal du Comité Syndical  
du  
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 10 septembre 2014 à 19 heures -  
Baldersheim**

Sur convocation du 4 septembre 2014 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 10 septembre 2014 à 19 heures, dans la salle du conseil municipal de Baldersheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSE**R, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Mathieu **HAUSS**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Pierrette **KEMPF**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Michel **RIES** (à partir du point n° 2), Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Gilbert **FUCHS** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**  
Monsieur Michel **RIES** à Monsieur **Alain SCHIRCK** (pour le point n° 1)  
Madame Béatrice **RIESTERER** à Monsieur André **HABY**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (L'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 juillet 2014
2. Contractualisation d'un emprunt pour le financement des travaux de voirie – résultat de la consultation – autorisation de signer le contrat de prêt
3. Marchés de services récréatifs 2010-2012 (activités extrascolaires) sur Baldersheim et Battenheim – approbation d'une convention transactionnelle – autorisation de signer
4. Dietwiller – réhabilitation de l'école élémentaire – approbation de principe – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
5. Sausheim – extension de l'EHPAD du Quatelbach pour l'aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) – validation de l'APD – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
6. Sausheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire, une salle de restauration scolaire et périscolaire – avenant en diminution à souscrire à un marché de travaux – autorisation de signer
7. Battenheim - sécurisation du passage piéton rue Principale (RD 201, entrée Sud) par la mise en place de feux tricolores – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux
8. Habsheim – réaménagement de la rue du Cimetière – validation de l'APD – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
9. Habsheim – réaménagement des rues de l'Alsbourg, du Château et du Réservoir – validation de l'APD – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
10. Rixheim – réaménagement de la rue de Soultz – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux
11. Sausheim – réaménagement de la rue des Gaulois – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux
12. Mise à disposition du nouveau bâtiment périscolaire de Sausheim pour l'exercice des activités périscolaires dans le cadre de la délégation de service public de l'association Les Copains d'Abord – convention à intervenir – autorisation de signer
13. Divers

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 19 heures 05. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse, les services de la commune de Baldersheim et du syndicat, puis remercie M. Pierre LOGEL, maire, d'avoir accepté d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations, il sollicite du comité syndical, qui la lui accorde, l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance par ajout d'un point supplémentaire (n° 13) intitulé : « *Risques financiers liés à la protection sociale des agents du syndicat – approbation d'un avenant au contrat d'assurance souscrit par l'intermédiaire du centre de gestion – autorisation de signer* ».

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 juillet 2014**

Le procès-verbal du comité syndical du 16 juillet 2014 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 16 juillet 2014.**

**Point n° 2 : Contractualisation d'un emprunt pour le financement des travaux de voirie – résultat de la consultation – autorisation de signer le contrat de prêt**

- M. Michel RIES rejoint la réunion -

Par délibération du 19 février 2014, approuvant le budget primitif de l'exercice en cours, le comité syndical avait validé le principe du recours à l'emprunt pour le financement des différentes opérations de voirie à réaliser sur le territoire du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Compte tenu du volume de travaux inscrit au budget, le montant prévisionnel à emprunter s'élevait à 4,608 millions d'euros.

Une consultation a été organisée auprès de quatre établissements bancaires locaux (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et La Banque Postale) ; les caractéristiques principales du cahier des charges étaient les suivantes :

- Montant total à emprunter : 4 608 000,00 €
- Durée maximale : 15 ans
- Type de produit : produit indexé – éventuellement capé – ou taux fixe, avec phase de mobilisation
- Durée de la phase de mobilisation : jusqu'au 31 décembre 2014
- Index à disposition : fixe ou Euribor
- Amortissement : constant, progressif, ou personnalisé
- Périodicité d'amortissement : mensuel, trimestriel, semestriel, ou annuel

La date limite de réception des offres était fixée au 25 juillet 2014 à 12 heures.

Trois établissements bancaires ont remis une offre de prêt (couverture partielle pour deux d'entre eux). Au regard des conditions de celles-ci, M. le président propose au comité syndical de retenir l'offre de La Banque Postale, qui présente les caractéristiques suivantes :

- Score Gissler : **1A**
- Montant de l'emprunt : **4 608 000,00 €**
- Durée : **15 ans**
- Taux : **fixe 2,57 %**
- Périodicité : **trimestrielle**
- Mode d'amortissement : **constant**
- Montant de chaque échéance : **76 800,00 € + intérêts**
- Mobilisation : **en une fois avec préavis de 5 jours ouvrés**
- Commission d'engagement : **0,15 % du montant du prêt (soit 6 912,00 €)**
- Remboursement anticipé : **possible à échéance d'intérêts avec paiement d'une indemnité actuarielle**

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à signer le contrat de prêt de 4 608 000,00 € avec La Banque Postale, aux conditions ci-dessus énumérées.**

**Point n° 3 : Marchés de services récréatifs 2010-2012 (activités extrascolaires) sur Baldersheim et Battenheim – approbation d'une convention transactionnelle – autorisation de signer**

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Par deux marchés de services récréatifs passés en application de l'article 30 du code des marchés publics et notifiés les 2 juillet et 9 août 2010, le SCIN avait confié à l'association Les Copains d'Abord l'organisation des activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim et Battenheim.

Les prestations prévues ont été exécutées au cours des années 2010, 2011 et 2012. Plusieurs acomptes ont été versés, pour un montant de :

- 51 578,66 € concernant le marché de Baldersheim ;
- 36 865,28 € concernant le marché de Battenheim.

Toutefois, l'association n'a produit les pièces justificatives permettant le règlement du solde des marchés concernés, que le 10 juin 2014.

Les marchés en question étant arrivés à leur terme et les exercices y afférents étant clos depuis près de 2 ans, le syndicat se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de payer le prestataire sur la seule base des pièces contractuelles.

Néanmoins, les services attendus ayant été rendus à la satisfaction générale, il pourrait être convenu, en application de l'article 2044 du code civil et sur le fondement de l'interdiction d'un « enrichissement sans cause », de verser à l'association Les Copains d'Abord une indemnité de 97 035,87 €, correspondant au solde global des marchés conclus (58 713,00 € pour Baldersheim, 38 322,87 € pour Battenheim).

Le versement de cette indemnité serait assorti de la signature d'une convention transactionnelle.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Jean-Pierre BARI ne participe pas au vote) :**

- **Approuve les termes de la convention transactionnelle à intervenir avec l'association Les Copains d'Abord pour solder le différend relatif aux marchés de services récréatifs des exercices 2010 à 2012 sur les communes de Baldersheim et Battenheim ;**
- **Autorise M. le président à la signer et à verser l'indemnité de 97 035,87 € y afférente.**

**Point n° 4 : Dietwiller – réhabilitation de l'école élémentaire – approbation de principe – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre**

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

L'opération de rénovation thermique de l'école élémentaire à Dietwiller est inscrite au programme de travaux que le syndicat conduit pour le compte de la commune.

Les aménagements consistent pour l'essentiel :

- À la mise en œuvre d'une isolation thermique extérieure et des combles ;
- À l'installation d'une VMC double-flux ;
- Au remplacement de toutes les menuiseries extérieures et des fenêtres de toit ;
- À certaines adaptations de la charpente ;
- À la création ou au rallongement de débords de toiture ;
- Au remplacement des gouttières et des descentes EP ;
- À la mise aux normes de l'accessibilité.

À ce stade de la réflexion, les services techniques du syndicat ont estimé le coût des travaux à 360 000,00 € HT.

Il y a lieu maintenant d'engager une consultation selon la procédure adaptée, pour désigner le maître d'œuvre en charge de l'opération.

Des crédits sont inscrits à l'article 2031-61401 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Valide le principe de la rénovation thermique de l'école élémentaire à Dietwiller ;**
- **Approuve l'estimation établie par les services techniques, qui s'élève à 360 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée.**

**Point n° 5 : Sausheim – extension de l'EHPAD du Quatelbach pour l'aménagement d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) – validation de l'APD – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) à Sausheim a été retenue au titre du programme pluriannuel des travaux.

En séance du 11 septembre 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec l'atelier d'architecture G5 de Mulhouse, le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet. Le montant des honoraires s'élève à 45 300,00 € HT, calculé sur une base prévisionnelle de travaux de 500 000,00 € HT.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 494 300,00 € HT (valeur septembre 2014), hors option « menuiserie bois/alu » en remplacement des menuiseries aluminium, selon le détail ci-après :

▪ Terrassement/gros-œuvre .....	118 300,00 € HT
▪ Etanchéité/zinguerie .....	31 500,00 € HT
▪ Menuiserie alu .....	65 000,00 € HT
▪ Plâtrerie/isolation .....	15 500,00 € HT
▪ Echafaudage .....	2 500,00 € HT
▪ Isolation extérieure .....	22 000,00 € HT
▪ Electricité .....	41 000,00 € HT
▪ Installation sanitaires .....	16 300,00 € HT
▪ Chauffage/ventilation .....	43 000,00 € HT
▪ Menuiserie bois .....	26 700,00 € HT
▪ Faux-plafonds.....	18 500,00 € HT
▪ Peinture intérieure/extérieure .....	8 800,00 € HT
▪ Sols souples PVC .....	20 700,00 € HT
▪ Mobilier cuisine .....	15 000,00 € HT
▪ VRD/aménagements extérieurs .....	43 500,00 € HT
▪ Clôtures .....	6 000,00 € HT
▪ <b>Total.....</b>	<b>494 300,00 € HT</b>

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-31301 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle – phase APD – des travaux de construction d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) à Sausheim, chiffrée à 494 300,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

**Point n° 6 : Sausheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire, une salle de restauration scolaire et périscolaire – avenant en diminution à souscrire à un marché de travaux – autorisation de signer**

En séances des 12 juin 2012, 26 septembre 2012, et 13 février 2013, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une salle de restauration scolaire-périscolaire à Sausheim.

Par délibérations des 16 octobre 2013, 19 février et 21 mai 2014, le comité syndical approuvait, pour un montant total de 55 691,27 € HT, des avenants à différents marchés de travaux et autorisait M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Depuis, de nouvelles adaptations ont été apportées au projet. Elles concernent l'entreprise Venturi de Riedisheim, attributaire du lot 11 « électricité – courants faibles ». L'avenant s'élève à **-16 374,40 € HT** (balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une **diminution de la masse des travaux de 8,05 %** et fixant le nouveau montant du marché de l'entreprise à 186 952,55 € HT.

Cet avenant porte le montant global des travaux à 2 324 261,88 € HT. Si l'on tient compte des avenants déjà approuvés, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 1,72 % du montant des marchés initialement attribués.

La commission MAPA a, dans sa séance du 8 septembre 2014, émis un avis favorable par rapport à ce nouvel avenant.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'avenant ci-dessus détaillé, d'un montant total de -16 374,40 € HT, correspondant à une diminution de la masse des travaux de 8,05 % et fixant le nouveau montant du marché de l'entreprise titulaire du lot 11 « électricité – courants faibles » à 186 952,55 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec la société concernée.**

**Point n° 7 : Battenheim - sécurisation du passage piéton rue Principale (RD 201, entrée Sud) par la mise en place de feux tricolores – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux**

Dans sa séance du 16 juillet 2014, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour opérer la sécurisation du passage piéton rue Principale (RD 201, entrée Sud) à Battenheim, par la mise en place de feux tricolores.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 6 août 2014, se sont traduits par la proposition suivante :

#### **Lot unique – génie civil et feux tricolores**

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 34 845,00 € HT.

Monsieur le président demande au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.**

**Point n° 8 : Habsheim – réaménagement de la rue du Cimetière – validation de l'APD – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de réaménagement de la rue du Cimetière à Habsheim a été ajoutée au programme des travaux de voirie 2014.

Le projet porte sur le réaménagement total de la voirie sur une longueur d'environ 170 mètres et une emprise moyenne d'environ 5 mètres. Il comprend :

- Les terrassements généraux de la structure de chaussée ;
- La pose de deux caniveaux granit béton formant fil d'eau en délimitation de la chaussée ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications et d'alimentation électrique basse tension ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission respective de maîtrise d'œuvre, le SCIN et le syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin ont chiffré à :

- 104 000,00 € HT l'ensemble des travaux de voirie ;
- 38 140,00 € HT la mise en souterrain du réseau électrique basse tension.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits au budget primitif 2014, à travers une décision modificative.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin et du syndicat départemental d'électricité, ainsi qu'auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les estimations, ci-dessus détaillées, des travaux de réaménagement de la rue du Cimetière à Habsheim ;**



- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

**Point n° 9 : Habsheim – réaménagement des rues de l'Alsbourg, du Château et du Réservoir – validation de l'APD – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions**

L'opération de réaménagement des rues de l'Alsbourg, du Château et du Réservoir à Habsheim a été ajoutée au programme des travaux de voirie 2014.

Le projet porte sur le réaménagement total des voiries sur une longueur d'environ 400 mètres, avec des emprises variables. Il comprend :

- Les terrassements généraux des structures de chaussée ;
- La pose de deux caniveaux granit béton formant fil d'eau en délimitation de chaque chaussée ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications et d'alimentation électrique basse tension ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission respective de maîtrise d'œuvre, le SCIN et le syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin ont chiffré à :

- 282 561,00 € HT l'ensemble des travaux de voirie ;
- 106 230,00 € HT la mise en souterrain du réseau électrique basse tension.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits au budget primitif 2014, à travers une décision modificative.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin et du syndicat départemental d'électricité, ainsi qu'auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les estimations, ci-dessus détaillées, des travaux de réaménagement des rues de l'Alsbourg, du Château et du Réservoir à Habsheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions.**

**Point n° 10 : Rixheim – réaménagement de la rue de Sultz – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux**

Une consultation d'entreprises a été organisée pour les travaux de réaménagement de la rue de Sultz à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 8 septembre 2014, se sont traduits par la proposition suivante :

**Lot n° 1 – voirie et réseaux divers**

Société Sarmac de Rixheim, pour un montant de 228 277,85 € HT.

**Lot n° 2 – éclairage public**

Société Sobeca d'Ensisheim, pour un montant de 34 743,00 € HT.

Total des marchés : 263 020,85 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-41401 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 11 : Sausheim – réaménagement de la rue des Gaulois – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux**

Dans sa séance du 16 juillet 2014, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue des Gaulois à Sausheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 8 septembre 2014, se sont traduits par la proposition suivante :

**Lot n° 1 – voirie et réseaux divers**

Société Pontiggia de Wittenheim, pour un montant de 178 255,50 € HT.

## Lot n° 2 – éclairage public

Société Ganter Sireg de Sausheim, pour un montant de 21 134,00 € HT.

Total des marchés : 199 389,50 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-31402 du budget primitif 2014.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 12 : Mise à disposition du nouveau bâtiment périscolaire de Sausheim pour l'exercice des activités périscolaires dans le cadre de la délégation de service public de l'association Les Copains d'Abord – convention à intervenir – autorisation de signer**

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par extension des compétences d'un syndicat préexistant (le SIRHIS), le SCIN exerce la compétence relative à l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs, avec ou sans hébergement, communément désignées sous le terme d'activités extrascolaires.

A ce titre, il s'est associé avec la caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin au sein d'un dispositif partenarial, le « contrat enfance-jeunesse », dans le cadre duquel il s'est engagé à apporter sa contribution à la réalisation d'objectifs communément définis.

Le SCIN mobilise ainsi chaque année les moyens matériels et financiers permettant d'organiser, gérer et animer, sur le territoire de la commune de Sausheim entre autres, avec le concours de personnels qualifiés et dans le strict respect de la législation en vigueur, des actions de type socio-éducatif et sportif, avec notamment :

- Des centres de loisirs sans hébergement, durant les mercredis, les petites et grandes vacances, pour les enfants de la tranche d'âge 3-12 ans ;
- Des séjours de découverte, de mer ou de neige pour les enfants de la tranche d'âge 7-17 ans ;
- Des stages à la semaine, en période extrascolaire, pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités culturelles et sportives.

A Sausheim, cette mission a été confiée à l'association Les Copains d'Abord, à travers une convention de délégation de service public signée le 14 janvier 2014.

L'accueil de loisirs sans hébergement s'effectuait jusqu'à présent dans les locaux situés au 6C rue de l'Île Napoléon et au 37 rue de l'Île Napoléon.

La construction et la mise en service, par Mulhouse Alsace agglomération (m2A), d'un nouvel équipement aux 22D et 20A rue Jean de La Fontaine à Sausheim, destiné à l'accueil périscolaire et à la restauration scolaire, dont l'exploitation a également été confiée à l'association Les Copains d'Abord, offre la possibilité de regrouper sur un même site, avec des synergies évidentes, l'ensemble des activités proposées à Sausheim en direction de la jeunesse.

Ce regroupement nécessite néanmoins la signature d'une convention tripartite définissant les modalités de mise à disposition des bâtiments par m2A, au bénéfice de l'association Les Copains d'Abord, dans le cadre des activités qu'elle exerce pour le compte du SCIN.

Cette convention précisera notamment :

- L'objet et la durée de la mise à disposition ;
- La répartition des charges, calculée sur la base du taux d'occupation ;
- Les obligations de l'utilisateur, en matière d'occupation des locaux, de sécurité, d'assurances, etc.
- Les conditions d'une éventuelle résiliation anticipée.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (M. Jean-Pierre BARI ne participe pas au vote) :**

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre m2A, l'association Les Copains d'Abord et le syndicat pour la mise à disposition du nouveau bâtiment périscolaire de Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents y afférents.**

**Point n° 13 : Risques financiers liés à la protection sociale des agents du syndicat – approbation d'un avenant au contrat d'assurance souscrit par l'intermédiaire du centre de gestion – autorisation de signer**

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Par délibération du 14 décembre 2011, le comité syndical avait autorisé M. le président à signer le contrat d'assurance négocié par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour la couverture des risques financiers liés à la protection sociale des agents.

Le marché relatif aux collectivités employant moins de 30 agents CNRACL a été attribué à la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles (SHAM) et Société Française de Courtage

d'Assurance du Personnel (SOFCAP) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015.

### Risques couverts

#### 1. Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

- Décès
- Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)
- Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
- Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)
- Maternité, adoption, paternité

Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

#### 2. Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public

- Accident de service et maladie imputable au service
- Maladie grave
- Maternité + adoption + paternité
- Maladie ordinaire

Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

Le centre de gestion a été informé par courrier du 27 juin 2014 de la résiliation à titre conservatoire des contrats d'assurance souscrits auprès de la SHAM du fait du déséquilibre financier du contrat.

Afin d'éviter la résiliation pure et simple, un avenant a été conclu entre le centre de gestion et la SHAM portant sur une modification des conditions tarifaires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, dernière année du contrat, à savoir :

- Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, tous les risques cités au §1. supra, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,85 % (au lieu de 4,08 % précédemment) ;
- Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public, tous les risques cités au §2. supra, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,89 % (au lieu de 0,80 % précédemment).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les modifications de taux ci-dessus proposées dans le cadre du contrat d'assurance des risques statutaires des agents du syndicat ;**
- **Décide de poursuivre le contrat souscrit avec la SHAM/SOFCAP pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 ;**
- **Autorise M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## **Point n° 14 : Divers**

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi **22 octobre 2014 à 18 heures 30**, en **mairie d'Illzach**. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Baldersheim, le 10 septembre 2014.